UNIVERSITÉ ET RECHERCHE

Le territoire : dossier d’étude

Ce qui a été donné, jusqu’où il s’étendait, et comment le compte de la Couronne a diminué.

Résultats d’apprentissage

À la fin, l’étudiant ou l’étudiante pourra	Niveau (Bloom)
Décrire l’étendue de la concession de 1784 dans ses propres mots, de l’embouchure à la source	Comprendre
Retracer le compte du territoire par la Couronne, de 950 000 acres à la réserve d’aujourd’hui	Comprendre
Comparer la mesure de la concession avec les arpentages en lignes droites de 1791 à 1821	Analyser
Analyser ce qu’exige une cession, et quelle cession lie une catégorie	Analyser
Évaluer l’affirmation de la Nation selon laquelle le territoire appartient encore en droit à la catégorie	Évaluer

Aperçu

La proclamation de 1784 a mis de côté six milles de chaque côté de la rivière Grand, du lac Érié jusqu’à sa source. Les arpentages suivants ont tracé des lignes droites au lieu de suivre la rivière, et se sont arrêtés avant la source. Le compte de la Couronne a ensuite diminué, par les lettres patentes de 1793, les ventes de Brant, la cession de 1841 et d’autres, jusqu’à la réserve d’aujourd’hui. La Nation mohawk de Grand River soutient que rien de cela n’a lié la catégorie à qui la terre a été donnée, et qui ne l’a jamais cédée.

Sources primaires

La proclamation de Haldimand, 25 octobre 1784

« six milles de profondeur de chaque côté de la rivière, à partir du lac Érié et s’étendant dans cette proportion jusqu’à la source de ladite rivière »

Les lettres patentes de Simcoe, 14 janvier 1793

« sur une étendue de six milles de chaque côté de la rivière, ou une étendue équivalente »

Les lettres patentes refusées par les Mohawks de la rivière Grand.

A. Jones, plan du haut de la rivière Grand, vers 1801

« les terres des Cinq Nations continuent le long du bras principal jusqu’à sa source »

Bibliothèque et Archives Canada, NMC-3109.

T. Ridout, arpenteur général, 2 février 1821

« Plan montrant les terres concédées aux Indiens des Six Nations … contenant environ 674 910 acres »

Bibliothèque et Archives Canada, NMC-3115.

Loi constitutionnelle de 1867, art. 109

« sous réserve des fiducies existantes à cet égard, et de tout intérêt autre que celui de la province »

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.

Le territoire : dossier d’étude

Trois lectures

	Le Canada et les tribunaux	Les Six Nations de la rivière Grand	La Nation mohawk de Grand River
Son étendue	Telle qu’arpentée : lignes droites, coupée à la ligne de base de Jones	Six milles de chaque côté, jusqu’à la source	Six milles de chaque rive, jusqu’à la source, selon le texte de la concession
Les cessions	Valides pour l’essentiel; réparations en argent pour les manquements	Plusieurs invalides ou injustes; revendications déposées en 1995	Aucune par la catégorie; les cessions d’autres ne peuvent la lier
Aujourd’hui	Une réserve d’environ 45 580 acres; le reste en terres privées	La réserve, et des revendications sur le reste	Environ 950 000 acres en droit; presque rien en possession

Historiographie

On a surtout écrit sur les terres de la rivière Grand comme sur une revendication des Six Nations, mesurée en ventes, en cessions et en indemnités. L’histoire de l’arpentage montre comment la mesure elle-même a changé, des rives de la rivière aux lignes droites. La Nation mohawk de Grand River lit le texte de la concession à la lumière des deux, et demande quel consentement chaque changement exigeait.

Questions de discussion

1. Pourquoi les arpenteurs de 1791 et de 1821 ont-ils pu tracer des lignes droites? Quel effet cela a-t-il eu sur la concession?

2. Jones a écrit que les terres continuent « jusqu’à sa source », mais le territoire a été coupé à la ligne de base. Qu’est-ce qui devrait décider de sa véritable étendue?

3. Qui peut céder une terre concédée à des personnes et à leur postérité? Une cession par des chefs ou un conseil les lie-t-elle?

4. Ridout comptait environ 674 910 acres; la Nation en compte environ 950 000. Qu’est-ce qui explique l’écart?

5. Quelle est la différence entre une terre « en possession » et une terre « en droit », et pourquoi est-ce important?

6. **Appliquer.** Choisis une ville du territoire. Que changerait la reconnaissance de l’intérêt de la catégorie, et que laisserait-elle intact?

Lectures complémentaires

Selon le Chicago Manual of Style (17e éd.), forme bibliographique.

Canada. *Indian Treaties and Surrenders from 1680 to 1890*. 2 vol. Ottawa : Queen’s Printer, 1891.

Johnston, Charles M., dir. *The Valley of the Six Nations*. Toronto : Champlain Society, 1964.

Jones, Augustus. « A Survey of the Grand River, from the North West line, to the Forks ». Carte. Bibliothèque et Archives Canada, NMC-3109.

Ridout, Thomas. « Plan shewing the Lands granted to the Six Nation Indians ». Carte, 1821. Bibliothèque et Archives Canada, NMC-3115.

Nation mohawk de Grand River. *Lands and the Tract*. National Books IV. Territoire de Grand River, Ohsweken : Mohawk’s Printer for Grand River, 2026.

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.

UNIVERSITÉ ET RECHERCHE

Le territoire : dossier d’étude

Consignes du travail

Choisis un sujet

A	En 1 500 mots, évalue si le compte du territoire par la Couronne, de 1784 à aujourd’hui, peut se concilier avec le texte même de la concession. Cite au moins trois sources et réponds à la meilleure objection.
B	Qui peut céder une terre concédée à des personnes et à leur postérité? Une cession par des chefs ou un conseil les lie-t-elle? Réponds dans un essai argumenté.
C	Appliquer. Choisis une ville du territoire. Que changerait la reconnaissance de l’intérêt de la catégorie, et que laisserait-elle intact? Rédige un essai argumenté qui applique les lectures.

Exigences

- Une argumentation : une thèse énoncée au premier paragraphe et défendue tout au long.
- Au moins trois sources primaires de la liste ci-dessous, citées avec précision et lues dans leur contexte.
- Au moins deux sources secondaires, dont une hors des livres de la Nation.
- La meilleure objection à ta thèse, énoncée avec équité, et ta réponse.
- Des notes de bas de page et une bibliographie selon le Chicago Manual of Style (17e éd.).
- 1 500 mots, à 10 % près, sans les notes ni la bibliographie.

Sources à utiliser

- La proclamation de Haldimand, 25 octobre 1784
- Les lettres patentes de Simcoe, 14 janvier 1793
- A. Jones, plan du haut de la rivière Grand, vers 1801
- T. Ridout, arpenteur général, 2 février 1821
- Loi constitutionnelle de 1867, art. 109

Une structure suggérée

- Introduction : la question, son importance et ta thèse.
- Contexte : les instruments et les événements, brièvement, dans l’ordre.
- Analyse : les sources, lues de près, une affirmation à la fois.
- L’objection : la meilleure thèse contraire, et ta réponse.
- Conclusion : ce qui en découle, et ce qui reste ouvert.

Échéancier

- Semaine 1 : choisis un sujet; lis les sources primaires; rédige une proposition d’un paragraphe.
- Semaine 2 : cherche les sources secondaires; prépare un plan avec ta thèse et l’objection.
- Semaine 3 : rédige le texte complet; échange-le avec un pair pour des commentaires écrits.
- Semaine 4 : révise et remets.

Présentation et remise

Caractères de 12 points, double interligne, pages numérotées, ton nom et le sujet en première page. Remets selon les consignes; les questions de discussion peuvent aussi être remplies en ligne.

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.

Le territoire : dossier d’étude

Intégrité

Ton travail doit être le tien. Cite chaque source. Si tu utilises un outil d’IA pour une partie du travail, indique lequel et comment, dans une note à la fin.

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.

Le territoire : dossier d’étude

Pour le corps professoral : normes visées

Compétences universelles	Repérer les faits et les affirmations clés; Comprendre les perspectives et les points de vue; Analyser et évaluer les preuves; Appliquer : qu’est-ce que cela veut dire pour nous?. Les mêmes partout, quel que soit le programme.
Résultats d’apprentissage	Cinq résultats formulés avec les verbes de Bloom, chacun lié à une activité.
Réconciliation	Appels à l’action 62 et 63 de la CVR.
Droits en éducation	DNUDPA, art. 14 et 15; art. 26 sur les terres « acquises de quelque autre manière ».
Sources primaires	La concession, les lettres patentes, deux arpentages et l’art. 109 cités et attribués; les lectures vérifiées à leur lumière.
Citation	Chicago Manual of Style, 17e édition.
Équilibre	Trois lectures côte à côte; le dossier nomme sa propre position.
Durée	Un séminaire d’environ deux heures; le travail sur une semaine.

Évaluation : le travail

	Excellent	Bien	Suffisant	À améliorer
Sources	Au moins trois sources primaires, citées avec précision et lues dans leur contexte	Trois, citées avec exactitude	Moins, ou citées approximativement	Absentes ou mal lues
Analyse	Évalue les lectures à la lumière des documents et montre ce qui dépend de la différence	Compare clairement les lectures	Les décrit	En reprend une seule
Argumentation	Un jugement clair qui répond à la meilleure objection	Un jugement clair et appuyé	Peu appuyé	Aucun jugement clair
Rédaction et citation	Précise; style Chicago partout	Claire; petites erreurs	Passages peu clairs	Difficile à suivre

Ce dossier expose la position de la Nation mohawk de Grand River à côté d’autres positions. Il sert à l’étude et ne constitue pas un avis juridique.

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.